

Pour ouvrir un compte famille sur le portail famille : **AGORA + pour la restauration scolaire et accueils périscolaires.**
Vous avez besoin :

- de votre identifiant qui est votre adresse mail
- d'un mot de passe provisoire qui sera à modifier dès la 1ère connexion
(ce mot de passe est communiqué par le service Action éducative).

Vous devez attendre la création de la nouvelle année scolaire 2021/2022, pour créer votre compte famille, il ne sera pas possible de faire des réservations avant le lundi 16 août 2021.

Suivre le chemin suivant pour ouvrir votre compte famille :

Pour accéder au portail famille, vous devez vous connecter sur le site internet de la Ville de BOURG EN BRESSE :
<https://www.bourgenbresse.fr>

puis cliquer sur l'onglet "écoles" puis cliquer sur l'onglet "portail famille"

Ensuite vous saisissez votre identifiant et votre mot de passe, vous arrivez ensuite sur votre compte famille.

S'il y a un souci vous cliquez sur le lien "cliquer sur ce lien pour être redirigé sur le portail famille", normalement cela fonctionne. Votre navigateur doit toujours être à jour (google chrome, firefox).

Il y a un manuel d'utilisation pour vous aider à modifier votre mot de passe, comment réserver et annuler les repas et ou garderies sur les calendriers. Ce manuel d'utilisation est en téléchargement (au format pdf – sur la page du portail famille, tout en bas) <https://www.bourgenbresse.fr/680-le-portail-famille.htm>

Une facture en dessous de 15 € est un « **avis des consommations** » et sera reportée à la facture du mois suivant.

Une facture à partir de 15 € est un « **avis des sommes à payer** » et sera visible sur votre portail famille, dans l'onglet « factures ».

La facture est à régler auprès de la Trésorerie Principale Municipale (sur le site tipi par carte bleue – internet - sinon, par envoi d'un chèque directement à la Trésorerie, soit sinon sur place) .

La Trésorerie est ouverte au public uniquement les lundi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 13 h.

Vous serez avertie par mail lorsqu'il y aura un « avis de consommation » ou un « avis de sommes à payer » à consulter sur votre portail famille, dans l'onglet « **consulter et régler mes factures** ».

Pour information sur l'onglet « faire une réservation » :

1) Les réservations et ou les annulations se font **jusqu'au lundi midi** pour des repas et ou garderies le jeudi et vendredi de la même semaine

2) Les réservations et ou les annulations se font jusqu'au **jeudi midi** pour des repas et ou garderies pour les lundi, mardi, mercredi de la semaine suivante.

Vous pouvez faire les réservations à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année.

Par contre si un enfant est malade, ou si enseignant(e) absent(e) et retour de l'enfant à la maison, si covid avec classes fermées si grèves et enfants à la maison, les réservations des repas et ou garderies doivent être annulées. L'enfant sera noté en "absence" sur la tablette à l'école mais le repas et ou la garderie seront facturés(es).

Les menus sont mis en ligne tous les mois ainsi que les menus à thème et spéciaux, sur le site internet de la Ville de BOURG EN BRESSE :

<https://www.bourgenbresse.fr/233-menus-des-restaurants-scolaires.htm>

Toujours nous contacter à l'adresse mail notée en haut à droite de ce document.